

78^{eme} 6HVLRQ GH O.\$VVHPO.\$

Point

Monsieur le Président,

Ma délégation vous remercie de lui donner
des distinguées délégations préopinante
et VI du Rapport de la Commission du droit international , inscrits à son
programme

Ma délégation note que le projet de Directives porte sur le « Règlement des différends » et VXJJqUH j OD &RPPLVVLRQ G·DOOHU SOXV ORLQ Charte des Nations Unies et G·HQ GRQQHU DYD,QW WRXWH FKRVH

sujet «Prévention et répression de la piraterie et du vol à main armée en mer » au programme de travail de la Commission à sa soixantetreizième session (2022) et de la désignation de M. Yacouba Cissé en qualité de Rapporteur spécial pour cesujet. Ma délégation réitère ses commentaires faits sur ce sujet lors de sa prise de parole précédente et souhaite ajouter ce qui suit.

Ma délégation invite la Commission à la prudence de celui de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer . Ma délégation observe à cet égard que le régime juridique du

Ma délégation note que, malgré les efforts déployés par plusieurs organisations

navires, maritime. Comment
donc lutter contre ce phénomène opaque ? Pour ma délégation, il faut insister sur
tentative de régulation

absolument brillante et louable .

Comme le disait le vieux sage de la forêt de mon village, « La persévérance est un
talisman pour la vie. »

Je vous remercie de votre bienveillante attention.